

Règlement Championnat Régional par équipes en Gymnastique Masculine

Article 1 : Compétition par équipes Pupilles et Adultes, basée sur le programme imposé FSCF organisée sur le plan de la Région du Grand Est.

Cette compétition est ouverte aux catégories : Fédéral 1, 2, 3 Pupilles et Adultes selon les effectifs et règlements du programme fédéral (pages IMP03 à 06 et R3 à R10).

Pour permettre la participation d'équipes d'un effectif de gymnastes inférieur aux catégories F3 pupilles et adultes, la commission régionale ouvre une catégorie dite "régionale" :

- Equipe : de 2 à 5 gymnastes d'un même club Pupille et 2 à 3 gymnastes d'une même association Adulte.
- Catégorie d'âge : pupille, adulte, se reporter au programme fédéral
- Répartition des degrés des gymnastes : aucune répartition n'est imposée.
- Programme : Exercices imposés de l'année en cours (programme fédéral)
- Classement : Classement des équipes de catégorie "régionale" se fera par l'addition des 2 meilleures notes de l'équipe auxquelles seront ajoutées la note de mini-trampoline.
- Pas de production fédérale à présenter par les adultes.

Article 2 : Cette compétition est obligatoire pour toute équipe souhaitant s'engager aux Championnats nationaux FSCF.

Les inscriptions devront être effectuées pour le 15 février au plus tard.

Article 3 : Le questionnaire administratif sera adressé à l'organisateur du Championnat au 15 février au plus tard.

Article 4 : Un contrôle des licences sera effectué à l'heure indiquée sur la brochure.

Les gymnastes seront numérotés au feutre noir sur la main droite par l'encadrement de l'équipe.

Article 5 : Les horaires de passage seront tirés au sort par la Commission Mixte du Grand Est.

Article 6 : L'association devra se présenter au moins 5 minutes avant l'heure du briefing.

Un temps d'échauffement est mis à disposition des équipes à chaque agrès y compris pour le mini-trampoline et la Production Fédérale.

Les équipes devront rester sur le plateau de compétition jusqu'à la fin de leurs horaires.

Une note de discipline sur 10 points est attribuée à chaque agrès.

Les pénalités pour fautes de discipline seront déduites par le responsable d'agrès avec l'accord du président du jury ou responsable de compétition.

Article 7 : Les associations devront proposer des juges de niveau requis au moment de l'inscription et recyclés.

Fédéral 1 et Fédéral 2 : 2 juges

Fédéral 3 et Régionale : 1 juge

Article 8 : Tout juge affecté au jury, même comme remplaçant et absent le jour de la compétition entrainera pour l'association une amende de 200€.

Article 9 : Le classement se fera par catégorie selon le programme imposé FSCF (pages IMP4 à IMP6)

Article 10 : Les entraîneurs auront la possibilité de contrôler les points de leur équipe en se présentant au "contrôle des points" au plus tôt 1 heure après la compétition.

Article 11 : Le titre "Champion Régional du Grand Est" sera attribué à chaque catégorie pour les Pupilles et les Adultes.

Une équipe non présente au palmarès sera déclassée quel que soit son classement.

Article 12 : Des coupes seront remises uniquement aux 3 premières de chaque catégorie.

Janvier 2018